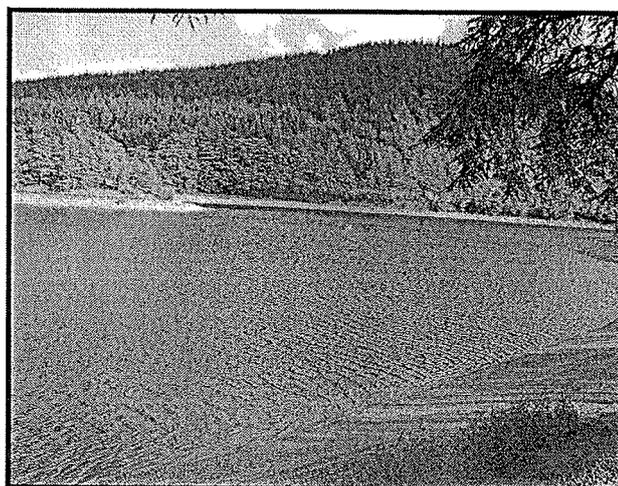
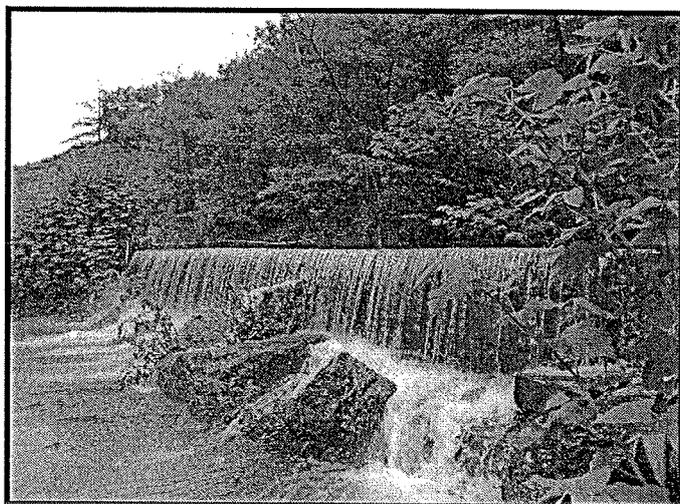


RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU



EXERCICE 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU

1 – PRESENTATION DE LA REGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY

- A – Ses missions et ses statuts
- B – Périmètre et population desservie
- C – Fonctionnement et organisation

2 - LES INDICATEURS FINANCIERS – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

- A – Modalités de tarification
- B – Prix de l'eau

3 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

4 – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

ANNEXES

Annexe 1 : Règlement du service d'eau potable

Annexe 2 : Rapport du prestataire de service

Annexe 3 : Qualité d'eau 2012

Annexe 4 : Facture d'eau type décembre 2012

PREAMBULE

Conformément au décret 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent document constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'Eau Potable **au titre de l'exercice 2012**.

Le contrat d'affermage avec la Sté SAUR ayant pris fin au 31 décembre 2009, il s'agit du 3^{ème} rapport de la Régie Municipale d'Eau d'Annonay.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

1 - PRESENTATION DE LA REGIE MUNICIPALE D'EAU D'ANNONAY

Dans un souci d'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur, le conseil municipal de la ville d'Annonay, par délibération du 27 avril 2009, a approuvé le principe de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable en régie.

La création d'une régie dotée de l'autonomie financière, sous le vocable « Régie municipale d'eau d'Annonay » a été votée par délibération du 22 février 2010 pour une entrée en activité effective le 1^{er} avril 2010.

Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2010, la Régie Municipale d'Eau d'Annonay exploite le service public de production et de distribution d'eau potable.

A – Missions et statuts :

La Régie Municipale des Services de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville d'Annonay est un établissement public local à caractère industriel et commercial qui a pour mission l'alimentation en eau de la Ville d'Annonay. Ses statuts, adoptés par délibération du 22 février 2010, fixent les règles générales d'organisation administrative et financière.

Dans le cadre des règles en vigueur, le Régie Municipale d'Eau d'Annonay a ainsi pour compétences :

- la gestion de la prise d'eau et l'exploitation et l'entretien des ouvrages de gestion du niveau d'eau du plan d'eau du Ternay,
- la protection de la ressource, la production, le transport et la distribution de l'eau potable,
- la réalisation des travaux et des contrôles rendus nécessaires par ses interventions dans le domaine de l'eau potable,
- toutes les études relatives à la gestion de l'eau potable,
- toutes les tâches liées à la gestion des abonnés du service d'eau potable, le cas échéant, le recouvrement des redevances et participations pour le compte de tiers dans le cadre de convention spécifique.

B – Périmètre et population desservie :

La compétence de la régie s'exerce sur tout le territoire de la commune d'Annonay et tous les ouvrages nécessaires au fonctionnement du service :

- prise d'eau sur le plan d'eau du Ternay
- les canalisations d'amenée à l'usine de production
- l'usine de production à filtres située au Ternay
- les stations de surpression et de reprise
- les réservoirs
- le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable

Le service dessert environ 18 000 habitants, soit plus de 5 000 abonnés.

Une convention de vente d'eau a également été signée avec la commune de Villevoacance le 2 janvier 2002.

C – Fonctionnement et organisation :

Conformément à l'article R 2221-3, la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Maire et du Conseil Municipal, par un Conseil d'Exploitation, son président ainsi qu'un directeur.

Les attributions de chacun sont décrites dans les statuts ci-joints.

1- conseil d'exploitation :

Le conseil d'exploitation est composé de 9 membres :

- le Maire membre de droit
- 6 membres issus du Conseil Municipal;
- 2 membres choisies parmi des représentants d'association de défense des consommateurs ou représentants d'usagers : un représentant de l'association UFC QUE CHOISIR et un représentant de l'association USAGERS DE L'EAU DE LA REGION D'ANNONAY.

Le conseil d'exploitation s'est réuni :

13/02/2012	Avenant protocole fin de contrat SAUR, Demande de subvention DETR pour la réhabilitation de réseaux,
19/03/2012	Budget Primitif
25/06/2012	Budget supplémentaire 2012, Compte administratif 2011, Convention d'interconnexion avec le Serena, rapport du prix et de la qualité de l'eau 2011
05/11/2012	Délibération des tarifs du service d'eau potable.
10/12/2012	Mise à jour du règlement d'eau potable

2 – règlement de service :

Conformément à l'article L2224-12 du Code des Collectivités Territoriales, le règlement du service public d'eau potable a été voté par délibération du 20 mai 2010 (règlement joint en annexe).

3 – contrat de prestation de service :

Le service est exploité en régie avec un contrat de prestation de service signé pour 5 années avec la Sté SAUR pour l'exploitation des ouvrages d'eau potable de la ville d'Annonay comprenant :

- le fonctionnement, la surveillance et l'entretien des ouvrages de prélèvements, de production, de stockage, de reprise et de distribution de l'eau potable
- la prise en charge de la gestion clientèle du service d'eau potable.

Le périmètre de l'exploitation confié au prestataire correspond aux installations suivantes :

- ouvrages de prélèvement : prise d'eau du barrage du Ternay,
- ouvrage de production : usine des Filtres du Ternay (traitement physico chimique et désinfection),
- station de surpression et de reprise (3) :
 - o Hermitage-Montmiandon,
 - o Varagnes,
 - o Les Pilles-Croix de mission
- réservoirs (10) :
 - o Ternay (1 cuve),
 - o Varagnes (2 cuves),
 - o Hermitage (2 cuves),
 - o Hauts Quartier (1 cuve),
 - o Champs de mars (1 cuve),
 - o Croix de mission (1 cuve),

- Montmiandon 1 (2 cuves),
- Montmiandon 2 (1 cuve),
- Toissieux (1 cuve),
- Les Pilles (2 cuves).

Le périmètre de l'exploitation comprend le réseau d'adduction d'eau potable et le réseau de distribution dans les limites du territoire de la Collectivité, soit 143 km de réseau à la date de prise d'effet du contrat.

Le périmètre du service comprend également sur le site de Varagnes, une aire et un local de stockage de matériel.

4 – organisation de la facturation :

L'émission des factures a été confiée à la Sté SAUR dans le cadre du marché de prestation de service.

Cette dernière émet des fichiers ROLMRE transmis ensuite à la Trésorerie d'Annonay pour la prise en charge des règlements.

L'émission a eu lieu en juin 2012 pour la facturation d'un acompte de 50% des volumes consommés sur une année.

La facturation des volumes consommés sur l'année a eu lieu en Décembre 2012

2 – INDICATEURS FINANCIERS – TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

Lors de l'étude de Schéma Directeur d'Eau potable, un travail d'évaluation du patrimoine a été conduit.

Le patrimoine d'alimentation en eau potable de la Ville d'Annonay représente environ 38 millions d'euros, hors vétusté. En d'autre terme, il en coûterait ce montant s'il fallait le reconstruire à l'identique avec les coûts pratiqués actuellement.

Au regard de données d'autres collectivités, la répartition entre le réseau et le reste des équipements peut être estimée à 2/3 pour le réseau enterré et 1/3 pour les ouvrages de production, de stockage, équipements et annexes.

Ce chiffre montre l'importance de maintenir ce patrimoine en état de fonctionnement pour les générations futures.

A – Modalités de tarification – Composante du prix de l'eau :

Il s'agit d'une tarification binôme qui s'articule autour de 2 parties :

- Une **partie fixe**, appelée abonnement, qui couvre la part des frais indépendants de toute consommation, comme la maintenance des stations, l'entretien des réseaux, le remplacement des compteurs et le coût de fonctionnement du service. Le tarif voté correspond à un abonnement semestriel perçu à terme à échoir.

- Une **partie variable** proportionnelle au volume d'eau potable consommé en deçà de 20 m³ annuels
Cette partie est facturée à terme échu.

- Une **partie variable** proportionnelle au volume d'eau potable consommé au-delà de 20 m³ annuels
Cette partie est facturée à terme échu.

Pour l'ensemble des abonnés hors gros consommateurs d'eau potable (consommation supérieure à 6 000 m³ par an), la facturation a une échéance semestrielle. Les parts fixes sont facturées d'avance.

La facturation d'une année N s'effectue de la façon suivante :

- **Emission d'une facture en juin de l'année N -1 incluant :**

3 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

3.1 Synthèse des chiffres clés

	2011	2012	Variation N/N-1
Données techniques			
Nombre de stations de production	1	1	0 %
Nombre de stations de surpression-reprise	4	4	0 %
Nombre d'ouvrages de traitement sur réseau	0	0	-
Nombre d'ouvrages de stockage	15	15	0 %
Volume de stockage (en m3)	16 180	16 180	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	143 900	144 173	0 %
Données clientèles			
Nombre de contrats - abonnés	5 290	5 365	1 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 060 834	1 058 783	0 %
Indicateurs quantitatifs			
Volumes produits (en m3)	1 369 014	1 418 037	4 %
Volumes exportés (en m3)	44 887	52 357	17 %
Volumes importés (en m3)	0	0	-
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 324 127	1 365 680	3 %
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	85,2%	85,2%	0
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	3,90	3,99	2 %
Indicateurs quantitatifs (eau brute)			
	Total		
Nombre total d'échantillons validés en eau brute	13		
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	8		
Dont analyses physico-chimiques	5		
Dont analyses bactériologiques	8		
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	5		
Dont analyses physico-chimiques	5		
Dont analyses bactériologiques	0		
Nombre d'échantillons auto-contrôle sanitaire	0		
Dont analyses physico-chimiques	0		
Dont analyses bactériologiques	0		
Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)			
	Total	Conforme	% conformité
Nombre total d'échantillons validés	55	55	100,0 %
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	35	35	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	35	35	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	35	35	100,0 %
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	20	20	100,0 %
Dont analyses physico-chimiques	20	20	100,0 %
Dont analyses bactériologiques	9	9	100,0 %

3.2 La production

✓ *Localisation et nature des ressources utilisées.*

La ressource utilisée pour la production d'eau potable durant l'année 2012 provient de l'eau superficielle du barrage du Ternay d'une capacité à retenue haute de 2.0 hm³ et à retenue basse de 1.8 hm³.

Des aménagements sur la retenue d'eau du Ternay sont intervenus en 2010 :

- Amélioration de la prise d'eau par le remplacement du bras articulé.
- Mise en place de mesures de niveau sur l'entrée du ruisseau du Ternay dans la retenue et rapatriement des informations sur le système de télésurveillance de l'usine de production

✓ *Volumes produits*

Les volumes mensuels produits sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Janvier	130 892	147 225	135 815	109 045	112191	108162
Février	124 225	148 784	137 434	105 112	98368	124751
Mars	118 049	139 600	118 480	106 125	102899	115832
Avril	138 158	148 454	138 013	95 085	113062	106213
Mai	142 598	142 658	124 104	109 860	127621	105139
Juin	141 372	134 269	154 083	115 708	119954	184549
Juillet	157 300	151 729	144 241	143 943	120429	110706
Août	113 309	117 486	133 218	118 816	120729	103300
Septembre	145 005	137 510	141 552	117 640	114214	130690
Octobre	145 743	116 730	124 085	115 073	114725	124409
Novembre	130 715	121 720	116 638	103 157	102417	105984
Décembre	135 680	121 170	125 644	115 621	122405	98302
Total	1 623 046	1 627 335	1 593 307	1 355 185	1369014	1418037
Evolution N / N+1			- 2.09 %	- 14,95%	1,01%	3.5%

On note une légère augmentation des volumes produits entre 2011 et 2012 (+ 3.5%), concentrée notamment sur les mois de février, mars, juin, septembre et octobre.

L'augmentation des volumes d'eau produits peut s'expliquer de plusieurs façons :

- une augmentation de la demande (hausse des volumes consommés)
- une réduction des pertes en réseau
- un rendement optimisé
- des conditions climatiques plutôt de temps sec (au printemps par exemple).

Après l'année 2011, première année représentative du fonctionnement de la régie d'eau potable, l'année 2012 conforte une exploitation courante pour une deuxième année.

✓ *Volumes vendus en gros*

Il s'agit des volumes exportés vers d'autres collectivités à savoir essentiellement Villevoacance

Les volumes mensuels exprimés en m³ sont les suivants :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Total	64 746	62 904	59 030	53 787	44887	52357
Evolution N / N-1			- 6,16 %	- ,88%	-0,83%	17%

- La partie fixe correspondant au 2ème semestre de l'année N
- Un acompte de 50% des parts proportionnelles de l'année précédente
- **Emission d'une facture en décembre de l'année N incluant :**
 - La partie fixe correspondant au 1er semestre de l'année N+1
 - Solde des parts proportionnelles basé sur la consommation constatée après relève de compteur et déduction de l'acompte de juin.

Les abonnés peuvent opter pour la mensualisation du paiement de leur facture depuis le 1er janvier 2011. Un prélèvement est effectué chaque mois de février à octobre et une facture de solde est établie en décembre sur la base d'un relevé de compteur.

Pour les abonnés gros consommateurs d'eau potable, la facturation intervient à échéance mensuelle. Les parts fixes sont facturées d'avance. La facturation des parts proportionnelles est effectuée sur la base d'un acompte chaque mois de 1/10 des parts proportionnelles de l'année précédente et facturation de solde, après relève de compteur, en décembre.

B – Le prix de l'eau :

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Tarif applicable au 1er janvier 2012 (délibération du 03 novembre 2011)
PART FIXE	
Abonnement semestriel	15.54 €
PART PROPORTIONNELLE	
de 0 à 20 m ³	0,001 €
supérieur à 20 m ³	1,23 €
TAXES ET REDEVANCES	
<i>(hors redevance de pollution domestique définie par l'Agence de l'Eau)</i>	
T.V.A.	5,50%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,070 €/m ³

La redevance pour prélèvement sur la ressource est versée annuellement à l'Agence de l'Eau par la collectivité et calculée à partir des volumes d'eau prélevés auquel est appliqué un tarif fixé sur la base de 5 zones de tarifications.

Elle est ensuite répercutée à l'abonné sur la facture d'eau potable.

Pour l'année 2012, le montant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau appliqué sur la facture d'eau était fixé à 0.07 €/m³.

Jusqu'en 2009, la ville d'Annonay était classée en zone 1 – Ressources en eau superficielle non déficitaire avec une facturation de 26.40€/m³ d'eau prélevés.

A compter de 2010, la ville est classée en zone 4 - Ressources en eau superficielle situées en zone déficitaire de répartition des eaux avec une facturation de 46.10 €/m³ d'eau prélevés.

Facture d'eau type et prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (indicateur D102.0)

	1er janvier 2010	1er janvier 2011	1er janvier 2012	1er janvier 2013	variationN/N-1
PART FIXE					
Abonnement (1)	30	30,46	31,08	31,70	1,99%
PART PROPORTIONNELLE					
de 0 à 20 m3	0,02	0,020	0,020	0,020	0,00%
de 21 m3 à 120 m3	119	121,00	123,00	125,00	1,60%
Total hors taxes et redevances(3)	149,02	151,48	154,10	156,72	1,70%
TAXES ET REDEVANCES					
redevance prélèvement	4,08	8,40	8,40	8,40	0,00%
TVA	8,42	8,73	8,94	9,08	
TOTAL TTC	161,52	168,61	171,44	174,20	1,61%
Prix au m3	1,346	1,405	1,429	1,452	1,61%

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'eau :

% part fixe	1er janvier 2010	1er janvier 2011	1er janvier 2012
1/3	20,11%	20,17%	20,23%

B – Les autres indicateurs financiers :

Recette d'exploitation :

RECETTES DE LA COLLECTIVITE	ANNEE 2010
VENTE D'EAU	1 392 412,25 €
AUTRES PRESTATION AUPRES DES ABONNES	4 353,20 €
AUTRES RECETTES (amort. des subventions)	57 500,00 €
SOUS TOTAL	1 454 265,45 €
REDEVANCE POLLUTION PERCUE POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU	168 968,42 €
TOTAL	1 623 233,87 €

Gestion de la dette

Annuité payée sur l'exercice 2010	
Capital	87 920,50 €
Intérêts	5 495,20 €
Total	93 415,70 €

Encours de la dette	
Au 31/12/2010	616 124,51 €

3.2 La distribution

✓ *Le réseau*

La longueur totale du réseau de distribution est de 143 897 m. Le renouvellement des canalisations a continué en 2012 par la Montée des Aygas (500 ml), la rue de Vissenty (140 ml), le chemin des Grailles (380 ml), la rue Fond Chevalier (600ml), la rue Andrée Roux (600ml), la rue Emile Bouschon (200ml), la rue Croix de Mission (260 ml).

La poursuite de ce programme est prévue en 2013 par le remplacement de canalisations :

- Avenue Gaston Duclos,
- Chemin de Lapras,
- Secteur de Fontanes
- Rue des Gonnotes,
- Rue Saint Georges
- Réseau d'alimentation de Toissieu.

Le patrimoine réseau de la collectivité n'a pas augmenté significativement cette année. Un programme de travaux de renouvellement des conduites pour pérenniser le patrimoine a été validé dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'alimentation en Eau Potable.

Le nombre de branchements existants en service, correspondant au nombre d'abonnés du service au 31 décembre 2012 est de 5365.

A l'occasion de travaux de renouvellement des conduites engagés sur la commune, la réduction des branchements en plomb se poursuit. Il reste à ce jour 65 branchements en plomb sur le réseau. Le changement des derniers branchements en plomb est prévu sur l'année 2013.

✓ *Les réservoirs et station de surpression*

Le réseau comporte 14 réservoirs en service et 3 stations de surpression.

Les réservoirs ont fait l'objet d'une vidange annuelle et d'un nettoyage conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les stations ont fait l'objet d'entretien ainsi que de contrôles réglementaires des installations électriques.

✓ *La consommation*

Le volume consommé en 2012 est de 1 365 680 m³. Il passe ainsi sur la barre du million de mètre cube consommé. La consommation note une hausse de 3.14% par rapport à 2011.

Le rendement net (volume consommé / volume mis en distribution – besoin réseau) est toujours supérieur à 80 % (seuil considéré comme très bon pour un réseau urbain) : 85,2 %.

Les données fournies ci-dessus correspondent à une date moyenne de fin de campagne de relève au 5 novembre 2012 .

3.3 La qualité de l'eau distribuée

✓ *Eau brute et station de traitement*

L'eau brute du barrage du Ternay peut présenter des signes d'eutrophisation aggravés par l'apparition en période estivale de cyanobactéries potentiellement toxiques.

Le suivi analytique de développement algal dans l'eau du barrage et le suivi aux diverses étapes de la filière de traitement indiquent que le bloom algal est resté contenu à un niveau acceptable en 2012.

Une attention particulière reste portée sur l'analyse de l'ion chlorite (sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore) en sortie de station de traitement du Ternay.

Dans ce cadre et afin de répondre aux normes imposées par le nouveau décret de 2001, la réhabilitation de la filière de traitement reste d'actualité. Le coût du projet a été estimé dans le cadre du schéma directeur eau potable, sur la base d'un dimensionnement à 500 m³/h à environ 6 à 7 M€ HT. *Eau distribuée*

L'eau distribuée est agressive, faiblement minéralisée et présente une dureté inférieure à 4 °F.

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	35	35	100,0
Physico-chimique	35	35	100,0
Nombre total d'échantillons	35	35	100,0
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	9	9	100,0
Physico-chimique	20	20	100,0
Nombre total d'échantillons	20	20	100,0
TOTAL échantillons	55	55	100,0

NATURE DE L'ANALYSE	Nombre d'analyses
Contrôle sanitaire	
Bactériologique	8
Physico-chimique	5
Nombre total d'échantillons	8
Surveillance de l'exploitant	
Physico-chimique	5
Nombre total d'échantillons	5
TOTAL échantillons	13

Malgré des réglages corrects du générateur bioxyde, des dépassements en ions chlorites (référence de qualité de 200 µg/l) sont mis en évidence en sortie de station du TERNAY.

Compte tenu de la filière de traitement actuelle, la teneur résiduelle en matière organique dans l'eau distribuée est responsable de la consommation du bioxyde est donc de la teneur en ion chlorite aux robinets des consommateurs.

Seule la modernisation de la filière de traitement permettra à l'avenir de respecter la référence de qualité sur l'ion chlorite par une élimination poussée du COT.

4 – LES INVESTISSEMENTS 2012

4.1 - Le programme de travaux 2012

✓ Le bilan de l'étude de schéma directeur d'eau potable a été validé en décembre 2011. Cette étude permet la mise en place d'une programmation de travaux sur plusieurs années. La priorité 2012 est mise sur :

- La réhabilitation des réseaux d'eau potable.
- Également sur les études réglementaires sur le barrage du Ternay,

4.2 – Les investissements

Les principales opérations de 2012 en investissement, pour un montant de 682 153.79 € concernent :

- *Prestation SAUR : 103 285.71*
- *Barrage : génie civil et qualité d'eau : 103 072.25 Euros HT*
- *Renouvellement de canalisation : 439.281.87 Euros HT*
- *Réservoir surveillance des ouvrages : 17 350.51 Euros HT*
- *Acquisition d'un véhicule : 13 070.70 Euros HT*

4.3 – Les perspectives 2013

Les perspectives de travaux pour 2013 sont la mise en œuvre du programme de travaux issu des études du schéma directeur abouti en 2011.

Les priorités en 2013 sont :

- La réhabilitation de réseaux d'eau potable (programme établi sur 4 ans, environ 800 000 euros)
- Les études réglementaires sur le génie civil du barrage du Ternay (sur 2 ans, 210 000 euros),
- Les études de qualité d'eau et la protection de la ressource en eau (sur 3 ans, 270 000 euros)
- Modification du débit réservé du barrage du Ternay (60 000 euros)
- Mise en œuvre du schéma directeur d'eau potable, (123 000 euros)
- Réfection du génie civil de deux réservoirs (80 000 euros)
- Étude de faisabilité d'installation de télé relève (sur 2 ans, 250 000 euros)
- Travaux sur les réservoirs, amélioration des temps de séjour et des pressions (100 000 euros)

La démarche de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du barrage est en cours de démarrage pour 2012 (sur 4 ans, 20 000 euros).

